

## DECISION DU PRESIDENT

### PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE DE BOISSY-SAINT-LÉGER

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire de Boissy-Saint-Léger, l'établissement public territorial souhaite organiser des manifestations musicales ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces manifestations musicales ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Quatre vacances sont créées dans le cadre de la saison artistique du conservatoire de Boissy-Saint-Léger, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/05/19
Accusé réception le	10/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/305
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19989-AU-1-1

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 mai 2019.

Pour le Président empêché,  
Le vice-président



Signé  
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/05/19
Accusé réception le	10/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/305
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19989-AU-1-1